

Étranger(s) au travail. Notes ethnographiques

Lucio Castracani
Université de Montréal

Résumé

Cet article s'appuie sur une ethnographie des travailleurs migrants temporaires dans le secteur agroalimentaire au Québec, afin de montrer comment l'intégration de ces migrants est soumise à un processus d'inclusion partielle, évoquant le concept simmelien d'étranger. Par la suite, en me focalisant sur la fluidité du parcours migratoire des participants au programme d'immigration, je propose d'analyser la multiplication des conditions des étrangers pour comprendre comment et en quoi elle restreint la mobilité humaine et fabrique des figures flexibles et dociles, nécessaires à la production.

Mots clés : travailleurs migrants temporaires, force de travail, flexibilité, étranger, Québec

Abstract

Built on ethnographic notes on temporary migrant workers in the agriculture industry in Quebec, this article sets out how the integration of these migrants is subject to a partial inclusion, alluding to Simmel's concept of stranger. Subsequently, by focusing on the fluidity of the migration route of a migrant participating in the program, I aim to address the proliferation of strangers' conditions in order to understand how it restricts human mobility and creates flexible and docile figures for production.

Keywords: temporary migrant workers, labour power, flexibility, stranger, Quebec

In Simmel si può trovare tutto e il contrario di tutto.
Dal Lago 1994:34

Introduction

Gonzalo et José¹ sont des Guatémaltèques venus au Québec par le biais du Programme pour les travailleurs étrangers temporaires (PTET) – volet agricole². Les deux travaillent pour une entreprise de manutention des volailles à Belleville, ville située à 140 km au nord-est de Montréal, dans la région administrative Centre-du-Québec. Cette entreprise conclut des contrats de sous-traitance avec des éleveurs de la province du Québec et s’engage à envoyer des travailleurs³ pour attraper les poulets et les emmener aux abattoirs au Québec, en Ontario et au Nouveau-Brunswick. Une quinzaine de travailleurs temporaires vivent dans un même bâtiment à Belleville, et des minibus les attendent à proximité pour les conduire aux élevages. S’y trouve aussi le bureau de la responsable des ressources humaines de l’entreprise, qui, s’il y a urgence, frappe à la porte des dortoirs pour recruter les travailleurs qui doivent exécuter les tâches. Cela peut arriver à tout moment, y compris pendant les jours fériés; si les travailleurs ne sont pas disponibles, ils reçoivent des sanctions disciplinaires :

Un jour, nous n’avions pas de travail et nous avons décidé d’aller à la pêche. Quand nous sommes rentrés à la maison, nous avons trouvé un message de l’une de nos responsables, qui disait que tout le monde avait reçu un avertissement général⁴, parce que nous étions au Canada pour travailler, non pour aller à la pêche ou pour faire du

¹ Les noms des travailleurs et des villes cités dans l’article sont fictifs, pour assurer l’anonymat.

² Actuellement, le recrutement de main-d’œuvre migrante temporaire peu-spécialisée dans le secteur agricole au Québec se fait par le biais de deux programmes : le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) – volet agricole, à travers lequel au Québec sont recrutés surtout les travailleurs guatémaltèques, et le Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS), qui est le résultat d’accords bilatéraux entre le Canada et les pays d’origine des travailleurs et qui, pour ce qui est du Québec, permet de recruter notamment les travailleurs mexicains. Le volet agricole permet d’avoir des contrats de deux ans, avec possibilité de renouvellement jusqu’à un maximum de quatre ans. Le PTAS, quant à lui, accepte des travailleurs qui ont des contrats de huit mois par an, sans limite de temps cumulé. En aucun cas ces travailleurs peu-spécialisés ne peuvent appliquer pour la résidence permanente.

³ J’emploie le masculin, car mon enquête de terrain a été réalisée seulement auprès d’hommes.

⁴ Gonzalo et José ont expliqué le système de pénalités établi par les dirigeants de l’entreprise : à la suite d’une conduite estimée comme étant négative, ils reçoivent un avertissement, et après trois avertissements, ils sont renvoyés au Guatemala. Cependant, comme il ressort du récit de Gonzalo, la décision de donner un avertissement est souvent complètement infondée.

shopping. Nous aurions dû être à la maison. Ce jour-là, nous n'avons pas eu de travail, mais suite à un appel d'un éleveur, ils auraient voulu que nous allions travailler à l'instant [Entretien avec Gonzalo, ma traduction].

Ces travailleurs migrants viennent (des fois reviennent) et repartent. Leurs trajectoires individuelles sont, si l'on peut dire ainsi, circulaires. Recrutés pour travailler temporairement, on leur refuse le droit à la résidence. Et si la responsable des ressources humaines exige d'eux une totale disponibilité, même pendant les jours fériés ou chômés, c'est parce qu'ils sont là en tant que travailleurs et non que résidents à part entière. Par contre, leur recrutement est une nécessité structurelle (Basok 2000) dans certains secteurs de la production canadienne – notamment celui agroalimentaire et celui de l'aide familiale. La figure du travailleur migrant temporaire est donc présente de façon permanente sur le marché du travail. En ce sens, il y a lieu d'établir un parallèle avec la figure de l'étranger chez Simmel (1979[1908]), c'est-à-dire la personne qui arrive d'ailleurs pour rester. Au fait, la métaphore de l'étranger aiderait à mieux décortiquer la condition du travailleur migrant temporaire en ce sens que les programmes de recrutement produisent pratiquement de l'inclusion dans leur essai de répondre aux besoins des employeurs.

Dans les pages qui suivent, je développe le lien entre la figure de l'étranger et les travailleurs migrants temporaires, plus particulièrement dans le secteur agroalimentaire québécois. Je propose ensuite d'analyser la figure du travailleur migrant temporaire en relation avec d'autres statuts produits par les politiques d'immigration, avançant l'hypothèse que la figure de l'étranger a été multipliée dans la société pour répondre à la flexibilisation du travail et pour brider la mobilité humaine⁵.

L'étranger et l'inclusion différentielle

Soulignons dès l'abord l'attention que Simmel accorde à l'espace dans son essai sur l'étranger. Ainsi, l'espace a toujours une double connotation : c'est un lieu physique, matériel, où les relations sociales prennent forme, mais aussi le reflet des processus de socialisation. « Ce

⁵ Je fais référence notamment à la thèse de Yann Moulier-Boutang (1998), qui rappelle que, face à la mobilité des capitaux et des marchandises, nous avons toujours une série d'obstacles à la mobilité humaine et, en particulier, celle du travail. Selon cet auteur, ce contrôle de la libre circulation du travail, qui engendre plusieurs formes de travail contraint, résumées par l'expression « salariat bridé », est essentiel pour garder les rapports de travail à la base de l'accumulation du capital.

phénomène montre que les relations spatiales ne sont que la condition, d'une part, et le symbole, d'autre part, des relations humaines », écrit Simmel (1979[1908]:53). Cette double dimension du concept reflète la relation constante et l'interdépendance étroite entre l'espace social et de l'espace physique, et cela est apparent dans l'analyse que l'auteur fait de la figure de l'étranger.

Simmel évite d'établir une analogie directe entre la figure de l'étranger et le voyageur, en soulignant que le premier est celui qui reste, qui s'établit dans une communauté, par rapport au deuxième, qui vient et qui repart. En revanche, la présence constante dans un certain endroit ne confère pas nécessairement au venu d'ailleurs le statut de membre du groupe social d'accueil, car il ne partage pas avec celui-ci des origines et une histoire communes. Cet « étranger » se trouve dans une situation paradoxale, à la fois proche et distante. Concrètement, il s'agit de la proximité ou de la distance par rapport à un espace physique. Mais en même temps, proximité et distance doivent être conçues en relation avec l'espace social, et cette fois-ci il est question d'inclusion et d'exclusion⁶. Autrement dit, la discussion autour de la figure de l'étranger nous permet de remettre en cause les rapports entre inclusion et exclusion, en nuancant les deux concepts et en pensant en termes d'inclusions et d'exclusions partielles, différentielles.

Ce type d'approche a récemment été appliqué par Sandro Mezzadra et Brett Neilson au marché du travail (voir Mezzadra et Neilson 2013, 2010 et Mezzadra 2010). Les deux observent que, contrairement aux discours officiels, la multiplication des politiques restrictives en matière de migration n'a pas arrêté la mobilité des êtres humains, mais l'a plutôt « filtrée ». Et pour définir ce filtrage, ils proposent le concept d'*inclusion différentielle*, à partir notamment de l'analyse qu'ils font de la « forteresse Europe » et de la frontière entre le Mexique et les États-Unis. Plus précisément, l'inclusion différentielle définit la régulation du marché du travail selon la demande, par le contrôle de la mobilité dans le temps comme l'espace et par la multiplication des frontières sur les plans physique, juridique et symbolique. Selon ces auteurs, ce type de gestion des migrations ne peut pas être expliqué par un simple rapport de réciprocité entre inclusion et exclusion. Cette gestion crée, par contre, des situations qui évoquent la condition de l'étranger chez Simmel : « ni totalement incluses dans l'espace de la citoyenneté ou des marchés du travail, ni totalement exclues, [...] des subjectivités qui ne sont pas complètement intériorisées ni extériorisées » (Mezzadra et Neilson 2010:103).

⁶ Les deux conditions sont interdépendantes : l'éloignement spatial peut favoriser l'exclusion sociale et, inversement, l'exclusion sociale peut entraîner une émigration et produire donc de la distance physique.

Ce genre de mesures réalise parfaitement le projet du capital de réduire l'être humain à une force de travail. Comme l'a très bien souligné Stephen Castles (2006) dans le contexte des programmes de migration temporaire en l'Europe après-guerre – essentiels au développement économique du continent –, il s'agissait d'importer le travail, mais pas les personnes. En effet, le plus souvent, les migrants sont inclus dans la société d'accueil seulement en tant que force de travail et, par conséquent, ils se comportent (doivent se comporter) ainsi.

Au Québec comme ailleurs, la vie quotidienne des travailleurs temporaires est marquée par l'austérité et « on observe une tendance à restreindre les dépenses au seuil minimal de reproduction de la force de travail » (Pantaleon 2011:93). Cette conduite est renforcée aussi par les règles du programme d'immigration, et la question du logement a un impact notable sur la représentation que l'on se fait du migrant temporaire comme simple force de travail. Tant dans le PTAS que dans le volet agricole, le logement doit être fourni par l'employeur, et il se trouve que les logements sont situés à proximité de la ferme ou de la serre. La superposition lieu de travail – espace privé rend la distinction entre temps de travail et temps libre imprécise. Cela rend également possibles une surveillance et des mesures disciplinaires qui dépassent souvent la régulation des relations de travail et limitent la vie sociale par l'interdiction, pour donner quelques exemples, de la consommation de boissons alcooliques pendant le temps libre ou encore le contrôle, sinon la proscription du droit à des visites⁷. Comme il a été montré par Preibisch et Binford (2007), l'isolement social encourage la production; ayant des relations sociales limitées, ces ouvriers agricoles sont disponibles pour faire des heures supplémentaires et travailler pendant les week-ends, répondant ainsi aux critères de flexibilité demandés dans le secteur agroalimentaire.

Il est vrai que ces conditions de vie ne sont pas récentes, renvoyant à celles des travailleurs temporaires du programme *Bracero* aux États-Unis (voir Calavita 1992) ou des *guest workers* dans l'Europe des années 1950 et 1960 (Castells 1975; Castles et Kosack 1985). Cependant, le renouveau de l'intérêt pour les travailleurs temporaires s'insère maintenant dans un contexte politique et de production différent, comportant plusieurs changements concernant la citoyenneté et le marché. Autrement dit, si le système fordiste des années 1960 et 1970 se centrait sur une production et un marché nationaux, ayant comme pivot le binôme citoyen-travailleur, à partir des années 1980, sur un marché de plus en plus mondialisé, caractérisé

⁷ Informations rapportées par deux interviewés guatémaltèques.

par d'importants changements dans la production, le lien entre travailleur et citoyen se rompt (Mezzadra et Neilson 2013). Les concepts d'inclusion et d'exclusion, qui circonscrivaient le statut du travailleur-citoyen, sont désormais nuancés, de sorte que nous avons affaire à une multiplication des degrés d'inclusion. Ces degrés sont fondamentalement déterminés par deux facteurs : nous constatons d'un côté une érosion des droits de citoyenneté et de l'autre l'apparition de statuts différents pour les migrants, dont celui de travailleur temporaire, qui donnent vie à des formes « partielles » de citoyenneté ou à des conditions d'irrégularité. Face à ce contexte, il est préférable de dépasser le modèle binaire entre inclus et exclus, mais aussi entre migrants légaux et irréguliers, tout en prenant en considération le spectre de possibilités qui normalisent les mouvements humains par l'enfermement dans des catégories (voir également à ce sujet Goldring, Berinstein et Bernhard 2009, et Menjivar 2006). Car ce système de filtrage permanent, qui n'arrête pas de créer conditions d'exclusion, tout en incorporant les êtres humains au travail, produit une multitude de figures d'« étrangers » fonctionnels sur un marché de travail flexible.

Dans ce qui suit, en résumant l'expérience migratoire de Rodrigo, un Guatémaltèque d'origine, citoyen mexicain par adoption, venu au Canada comme travailleur agricole saisonnier, je montrerai comment les migrants sont pris dans ce réseau de statuts qui fragmentent la main-d'œuvre, tout en favorisant la création de travailleurs flexibles.

La multiplication des étrangers au travail

Les processus mondiaux de fragmentation de la main-d'œuvre constituent un bon point de départ pour l'analyse des programmes destinés aux travailleurs migrants temporaires au Québec et au Canada. En effet, même si la figure du travailleur migrant temporaire est prédominante dans la production agroalimentaire, elle est connectée à d'autres contextes de travail et d'immigration. C'est pourquoi une approche relationnelle est nécessaire à cette analyse, afin de pouvoir discerner les différents aspects de cette interrelation et les particularités que distinguent les travailleurs migrants temporaires.

Il s'agit, d'abord, d'observer les relations dans l'espace, sur les champs agricoles, notamment durant la saison de la récolte, quand nous y trouvons d'autres travailleuses et travailleurs – les habitants de la région, des étudiants, des travailleurs venus par l'entremise des agences de placement. En deuxième lieu, cette hétérogénéité peut être observée dans le temps, en nous penchant sur la fluidité de certains

parcours migratoires. Au fait, si nous analysons les trajectoires individuelles des travailleurs migrants, nous pouvons constater qu'elles peuvent aller au-delà des catégories administratives imposées, bien que de telles catégories aient un impact sur la vie quotidienne, sur leurs motivations et ambitions. Les cheminements de ces gens montrent comment, au cours de leur expérience migratoire, ils peuvent appartenir à différentes catégories, en passant de travailleurs migrants temporaires peu spécialisés, par demandeurs d'asile ou travailleurs irréguliers, jusqu'au statut de réfugiés – dans de rares cas.

La mobilité de Rodrigo précède le programme d'immigration canadien et son expérience révèle plutôt de ce que Papastergiadis (2000) appelle la turbulence des parcours migratoires, soit la multiplicité des chemins et des modèles qui caractérisent les migrations mondiales contemporaines. J'ai rencontré Rodrigo à Montréal en juin 2014, où il venait de s'installer. Rodrigo est un Guatémaltèque qui, ayant fui dans son enfance la guerre civile au Guatemala, s'était retrouvé au Mexique au début des années 1990. Après avoir vécu plusieurs années dans l'état d'Oaxaca et ensuite, dans la ville de Mexico, en 1997 il décide de passer la frontière nord, aux États-Unis. Il réussit à traverser le fleuve Rio Grande et rejoint la ville de Doll, au Texas. Il y reste seulement deux mois, travaillant à la récolte des choux frisés et dormant dans l'étable des chevaux avec trois collègues mexicains. À cause des mauvaises conditions de vie, il décide de rentrer au Mexique. Il s'installe dans un village près de Réda, dans l'État mexicain du Tamaulipas, à la frontière avec le Texas, et il commence à travailler dans un ranch. Ici, il sort de sa situation d'irrégularité, car la famille pour laquelle il travaille décide de l'adopter, et en 2004 il obtient ainsi la citoyenneté mexicaine. Six ans après la régularisation, en 2010, il opte pour le PTAS, en y voyant une opportunité : « Ce programme, pour quelqu'un qui est au Mexique ou dans un autre pays, c'est une porte ouverte, c'est bien, parce que tu as une sortie » [Entretien avec Rodrigo, ma traduction].

Les trois premières années, Rodrigo est envoyé en Ontario environ quatre mois par an, où il travaille à la récolte des concombres et sur les champs de tabac. Il vient ensuite, toujours pour quatre mois par an, près de Montréal. Mais le jour de son retour au Mexique après sa cinquième *temporada* (saison), en 2014, Rodrigo décide de ne pas prendre l'avion, mais plutôt un taxi qui l'emmène à Montréal, pour s'y établir. C'est ainsi que commence la deuxième étape de son expérience migratoire au Québec, cette fois-ci en tant que migrant sans papiers.

Ouvrons une parenthèse pour souligner que les cas d'abandon d'emploi, communément appelés en anglais AWOL (*Absence Without Leave*), et de refus de rentrer dans le pays d'origine ne sont pas isolés parmi les

travailleurs migrants temporaires. En Ontario, par exemple, le nombre d'AWOL parmi les travailleurs des Caraïbes atteint une centaine par année; la plupart de ceux qui restent sont d'origine urbaine et sont attirés par la ville de Toronto où il y a une large communauté d'immigrants caribéens (voir Binford 2013 et Preibisch et Binford 2007). C'est ainsi que l'on observe un changement dans le programme aux Caraïbes, où l'on recrute davantage de travailleurs des zones rurales, à l'instar du recrutement au Mexique⁸. Au Québec, l'enjeu n'est pas si apparent. Selon la Fondation des entreprises en recrutement de main-d'œuvre agricole étrangère (FERME), qui gère le recrutement des travailleurs migrants temporaires pour la plupart des entreprises agroalimentaires québécoises, il s'agit seulement de trois, quatre cas par année. En revanche, dans une entreprise qui recrutait ses travailleurs directement au Guatemala, en 2012, il y a eu cinq, six cas sur environ une soixantaine de travailleurs recrutés⁹ pendant l'année. En dépit de ces données incomplètes, soulignons que même si, de point de vue administratif, un travailleur migrant temporaire qui abandonne son emploi est désormais un dossier clôturé, il est physiquement et socialement présent au Québec. Cela soulève la question de savoir quelle suite donnent ces travailleurs à leurs expériences migratoires.

Rodrigo arrive donc à Montréal en juin, mais il y restera moins d'une semaine avant de retourner dans le village où il avait travaillé auparavant, car c'était le seul endroit qu'il connaissait au Québec. Cependant, le séjour dans le village est seulement une étape temporaire, pendant laquelle il essaye de trouver des contacts à Montréal. C'est ainsi que dix jours après il retourne à Montréal, étant hébergé par une connaissance. Grâce à ses contacts, il commence à travailler pour une agence de placement qui lui trouve un emploi dans un abattoir aux alentours de Montréal. Rodrigo retourne donc à travailler dans le secteur alimentaire, cette fois-ci avec un statut différent.

Lorsque nous nous sommes rencontrés la deuxième fois pour parler de son expérience de migration, en août 2014, il envisageait de demander l'asile au Québec, en appuyant son dossier sur des preuves témoignant des risques concrets liés à son retour au Mexique. Mais son projet de vie et son parcours individuel feront face à d'autres enjeux, notamment le fait qu'au début de 2013 le gouvernement canadien a inscrit le Mexique sur la liste de pays « sûrs », où le respect des droits de l'homme serait assuré (voir Conseil canadien pour les réfugiés 2013). C'est dire que cette décision du Canada a un impact important sur les

⁸ D'ailleurs le nombre élevé d'AWOL parmi les travailleurs caribéens est probablement une des raisons qui a conduit à l'augmentation du recrutement parmi les travailleurs mexicains (Preibisch et Binford 2007).

⁹ Témoignage d'une ancienne employée de l'entreprise.

demandes d'asile des migrants mexicains, qui se voient réduire la possibilité de s'y établir en tant que réfugiés¹⁰. Dans ce contexte, malgré les risques de retourner au Mexique, la demande de Rodrigo pourra être refusée, et il devra continuer son expérience au Canada en tant que travailleur en situation irrégulière.

Le cheminement de Rodrigo suggère que les programmes pour les travailleurs migrants temporaires seraient la voie la plus facile pour venir au Québec et au Canada, particulièrement en ce qui concerne les migrants peu scolarisés. En revanche, pour ceux et celles qui voudraient s'y établir de façon permanente, l'alternative au statut de travailleur temporaire peu spécialisé est presque toujours la situation irrégulière¹¹. Et cela est visible sur le marché du travail. Au fait, l'expérience de Rodrigo dans le PTAS n'est pas couronnée par un meilleur emploi ou statut. Il continue de travailler à peu près dans le même secteur, ayant un salaire inférieur à celui garanti par le PTAS, mais en bénéficiant de plus d'indépendance : il peut rentrer à Montréal à la fin d'une journée de travail et a la possibilité de changer d'emploi plus facilement, bien qu'il soit toujours dépendant, de par son statut irrégulier, du segment des emplois peu rémunérés, voire dangereux.

L'importance de l'accès à une main-d'œuvre flexible – dans le temps et dans l'espace –, dont la mobilité est contrôlée par l'entremise des programmes de migration, doit être analysée dans le cadre général des politiques migratoires. Car si ces programmes produisent une figure flexible pour répondre aux besoins de la production, c'est aussi parce que les tentatives d'échapper à cette dynamique se heurtent à l'absence d'une alternative plus stable. Ainsi, les migrants temporaires peu spécialisés qui refusent de continuer à travailler dans lesdits programmes ne font qu'augmenter le nombre des travailleurs en situation irrégulière et encourager, de la sorte, la demande de travail flexible et docile, imposée par la production. Ce statut quasi permanent d'entre-deux, allant du travailleur migrant temporaire, par le demandeur d'asile jusqu'à la situation irrégulière, est l'expression d'une multiplication (et multiplicité) des conditions d'étrangers, qui, bien qu'elles soient différentes les unes des autres, sont fonctionnelles sur

¹⁰ Les programmes de travail temporaire restent parmi les options viables en matière d'immigration, notamment le projet-pilote de 2002 qui visait à élargir le recrutement des migrants temporaires peu spécialisés dans plusieurs secteurs et qui a suivi de près à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés de 2001, ayant rendu plus compliqués la demande d'asile et l'établissement permanent au pays, tout en accroissant les pouvoirs de détention (voir les réserves formulées par le Conseil canadien pour les réfugiés 2001, précédant la promulgation de ladite loi). Cela a marqué un virage net du Canada en matière d'immigration; au fait, depuis 2008, chaque année le nombre de migrants temporaires arrivant au Canada, tous statuts confondus, dépasse celui des immigrants permanents.

¹¹ Réitérons que les programmes de migration temporaire pour les travailleurs peu spécialisés interdisent formellement les demandes de résidence permanente.

le marché du travail. Cela engendre une tension constante entre la volonté des migrants d'échapper aux contraintes qui leur sont imposées et les différents statuts qui brident leur mobilité.

Conclusion

Le concept d'étranger, tel que défini par Simmel, aide à mieux comprendre les enjeux de la position qu'occupent dans l'espace social les travailleurs migrants temporaires du secteur agroalimentaire au Québec. Ces migrants, à l'image de l'étranger de Simmel, ne sont ni totalement exclus de la société dans laquelle ils viennent travailler, car ils produisent et payent des impôts et des taxes pour elle, ni totalement inclus, car ils y existent surtout en tant que force de travail. Cette position sociale devrait être mise en lien avec le caractère temporel de ces parcours migratoires, et le concept d'inclusion différentielle développé par Mezzadra et Neilson (2010) me semble important pour cette discussion. Cela indique notamment la possibilité d'activer et de désactiver au cours du temps la force de travail selon les nécessités productives. Pour ce qui est des programmes de recrutement de main-d'œuvre migrante temporaire, cette double flexibilité, dans le temps et dans l'espace, s'obtient par la régularisation de la mobilité, ce qui permet de planifier les besoins et donc la demande annuelle, mais aussi par une gérance locale stricte, car, comme nous avons vu, les travailleurs vivent comme simple force de travail, limitent ou se voient limiter leurs relations sociales et sont ou doivent être toujours disponibles.

L'analyse de la fragmentation de cette main-d'œuvre flexible et relativement facile à obtenir peut apporter du nouveau au débat, en mettant en lumière la multiplication des statuts des migrants. Comme nous l'avons vu dans le cas de Rodrigo, non seulement s'agit-il de considérer la figure de l'étranger dans le contexte de la communauté supposément homogène des migrants à laquelle elle appartient socialement, symboliquement ou juridiquement, mais aussi de décortiquer les relations entre les différents statuts que « l'étranger » peut avoir et de voir en quoi cela empêche davantage la mobilité, tout en favorisant la multiplication des figures de travail flexibles et dociles.

Références

- Basok, Tanya
2002 *Tortillas and Tomatoes. Transmigrant Mexican Harvesters in Canada*. Montreal et Kingston: McGill-Queen's University Press.
- Binford, Leigh
2013 *Tomorrow We're All Going to the Harvest. Temporary Foreign Worker Programs and Neoliberal Political Economy*. Austin: University of Texas Press.
- Calavita, Kitty
1992 *Inside the State: The Bracero Program, Immigration, and the I.N.S.* New York: Routledge.
- Castells, Manuel
1975 *Immigrant Workers and Class Struggles in Advanced Capitalism: The Western European Experience*. *Politics and Society* 5(1):33-66.
- Castles, Stephen
2006 *Guestworkers in Europe: A Resurrection?* *International Migration Review* 40(4):741-766.
- Castles, Stephen et Godula Kosack
1985 *Immigrant Workers and Class Structure in Western Europe*. Second Edition, Oxford: Oxford University Press.
- Conseil canadien pour les réfugiés
2001 Communiqué de presse. Le nouveau projet de loi sur l'immigration réduit les droits des nouveaux arrivants. Document électronique, <http://ccrweb.ca/sites/ccrweb.ca/files/static-files/c11comm.htm>, consulté le 11 mai 2015.
- Dal Lago, Alessandro
1994 *Il conflitto della modernità. Il pensiero di Georg Simmel*. Bologna: Il Mulino.
- Goldring, Luin, Carolina Berinstein et Judith K. Bernhard
2009 *Institutionalizing Precarious Migratory Status in Canada*. *Citizenship Studies* 13(3):239-265.

Menjívar, Cecilia

2006 Liminal Legality: Salvadoran and Guatemalan Immigrants' Lives in the United States. *American Journal of Sociology* 111(4):999-1037.

Mezzadra, Sandro

2006 Diritto di fuga. Migrazioni, cittadinanza, globalizzazione. Verona: Ombre Corte.

2010 The Gaze of Autonomy. Capitalism, Migration and Social Struggle. Document électronique, <http://www.uninomade.org/the-gaze-of-autonomy-capitalism-migration-and-social-struggles/>, consulté le 11 mai 2015.

Mezzadra, Sandro et Brett Neilson

2010 Frontières et inclusion différentielle. *Rue Descartes* 67(1):102-108.

2013 Border as Method, or, The Multiplication of Labor. Durham et London: Duke University Press.

Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration

2013 Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. Arrêté modifiant l'Arrêté désignant les pays d'origine 147(8). Document électronique, <http://gazette.gc.ca/rp-pr/p1/2013/2013-02-23/html/notice-avis-fra.html>, consulté le 11 mai 2015.

Moulier-Boutang, Yann

1998 De l'esclavage au salariat. *Économie historique du salariat bridé*. Paris: PUF.

Pantaleon, Jorge

2011 Mise en valeur, conversions et reconversions monétaires : les cycles des travailleurs agricoles saisonniers étrangers au Québec. *Altérités* 8(1):89-101.

Papastergiadis, Nikos

2000 The Turbulence Of Migration: Globalization, Deterritorialization and Hybridity. Cambridge: Polity Press.

Preibisch, Kerry et Leigh Binford

2007 Interrogating Racialized Global Labour Supply: An Exploration of the Racial/National Replacement of Foreign Agricultural Workers in Canada. *The Canadian Review of Sociology and Anthropology* 44(1):5-36.

Simmel, Georg

1979[1908] Digression sur l'étranger. In *École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*. Yves Grafmeyer et Isaac Joseph, dir. Pp. 53-59. Paris: Aubier.

Lucio Castracani
Candidat au doctorat en anthropologie
Université de Montréal
lucio.castracani@umontreal.ca